

crétaires de cette assemblée; plus tard il entra au Conseil des Cinq-Cents.

Jean-Louis attaqua le projet de la commission à l'occasion du *papier-monnaie*. « Réunissons tous les efforts « de notre zèle, dit-il, pour diminuer le nombre des vic- « times et que nos petits-neveux profitent des leçons de « notre expérience malheureuse, pour écarter à jamais le « fléau du papier-monnaie, fléau le plus terrible de tous, « puisqu'il démoralise les nations, renverse tous les prin- « cipes, confond les éléments d'ordre social et jette dans « les horreurs du chaos. »

Il s'éleva aussi contre l'*arriéré des traitements des fonctionnaires publics*; — le *mode de liquidation des dettes des Jésuites*. Il fit un excellent rapport contre l'*aliénation des immeubles des hospices civils*, — sur l'*établissement d'une inspection des contributions directes*, — le *mode d'impositions*, — le *paiement des charges départementales et communales*; — l'*impôt du sel*; — le *droit de pétition*, et sur le *projet de loi relatif aux élections*, etc., etc.

Après le 18 brumaire an VIII, il entra au Corps législatif, dont il devint successivement secrétaire et président.

Présenté le 12 pluviôse an XII (2 février 1804), comme candidat au sénat conservateur par le département du Léman, il n'y fut point admis, mais il reçut la décoration de la Légion d'honneur, le 4 frimaire de la même année, (25 novembre 1804).

En 1807, il fut nommé conseiller-maître à la Cour des comptes et obtint le titre de *baron de l'Empire* en 1809.

Pendant les cent-jours, l'Empereur lui confia les fonctions de président du tribunal de première instance de Paris. L'arrondissement de Gex le désigna pour son mandataire à la chambre des représentants, et trois ans après en 1818, il reparut à la chambre des députés dont il de-